Persee

Monsieur François Héran

L'assise statistique de la sociologie

In: Economie et statistique, N°168, Juillet-Août 1984. pp. 23-35.

Citer ce document / Cite this document :

Héran François. L'assise statistique de la sociologie. In: Economie et statistique, N°168, Juillet-Août 1984. pp. 23-35.

doi : 10.3406/estat.1984.4881

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/estat_0336-1454_1984_num_168_1_4881

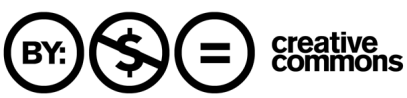

Résumé
Pour appréhender les faits sociaux de façon objective, la sociologie ne peut se passer de la méthode statistique. Il ne s'agit pas seulement d'un lien pratique mais d'une dépendance théorique. Durkheim reconnaissait qu'il était plus économique pour la sociologie de reprendre les catégories déjà instituées par l'appareil statistique. Or celles-ci sont à leur tour tributaires de définitions juridiques, comme celles de l'état civil, elles-mêmes produites par un long travail social. La crise du mariage au profit de l'union libre ou l'inadéquation de nos catégories matrimoniales dans les sociétés sans droit écrit sont des situations expérimentales qui viennent opportunément rappeler la nécessité d'accommodements entre formes instituées, statistique et sociologie. Il s'avère à l'examen de tels exemples qu'on ne peut opposer simplement au formalisme ou au juridisme statistiques les vertus plus compréhensives de la sociologie. Certes, la sociologie joue son rôle quand elle analyse les prodécures statistiques de définition, d'abstraction et de sélection, car les agents ou les objets du monde social ne s'y prêtent pas tous au même degré. Mais la méthode statistique fournit elle-même de précieux instruments à ses critiques, avec par exemple les notions d* « effets de sélection » ou de « degrés d'objectivation ». En exhortant le spécialiste de la mesure à bien mesurer l'écart qui sépare ses codes et ses catégories des réalités multiformes du monde social, le sociologue ne récuse pas le principe même de la mesure. Ce n'est pas de l'extérieur, mais de l'intérieur qu'il peut agir en incitant la statistique à diversifier les procédures d'enregistrement et d'enquête.

Abstract
The statistical basis of sociology - In order to understand social facts in an objective way, sociology cannot do without statistical method. It is not only a question of a practical connection, but of a theoretical dependence. Durkheim recognized that it was more economical for sociology to take up the categories already instituted by the statistical apparatus. But these categories, in turn, depend on juridical definitions, like those of civil status, produced by a long social process. The crisis in marriage which has given rise to open relationships or the inadequacy of our matrimonial categories in societies without written laws are empirical situations which serve as appropriate reminders of the necessity of adjustments between instituted forms, statistics and sociology. It turns out in examining such examples that statistical formalism and especially its juridical bases cannot simply be opposed to the more comprehensive virtues of sociology. Certainly, sociology has its role to play when it examines the statistical procedures of definition, abstraction, and selection, for the agents or objects of the social world do not all lend themselves to these categories to the same degree. But statistical method itself furnishes precious instruments for its critics, for example, with the notions of "selection effects" or "degrees of objectification". By exhorting the measurement specialist to carefully assess the distance which separates its codes and its categories from the multiform realities of the social world, the sociologist does not challenge the principle itself of measurement. It is not from the outside, but from the inside that he can act by inciting statistics to diversify the recording and survey procedures.

Resumen
Los cimientos estadísticos de la sociologia - Para aprehender los hechos sociales de manera objetiva, la sociología no puede prescindir del metodo estadístico. No se trata tan solo de un vínculo práctico si no de una dependencia teórica. Durkheim admitía que resultaba más económico para la sociología proseguir con las categorías que ya estaban establecidas por el aparato estadístico. Ahora bien, estas a su vez son tributarias de definiciones jurídicas, tales como las del estado civil, elaboradas mediante un extenso trabajo social. La crisis del matrimonio en beneficio de la union ilegítima o la falta de adecuación de nuestras categorías matrimoniales en las sociedades que carecen de derecho escrito son situaciones experimentales que vienen a recordar oportunamente la necesidad de arreglos entre formas instituidas, estadística y sociología. Puede comprobarse tras examinar tales ejemplos que no se puede oponer simplemente al formalismo o al juridismo estadístico las virtudes más comprensivas de la sociología. Ciertamente, la sociología desempena su papel al analizar los procedimientos estadfsticos de definición, abstracción y selección, ya que los agentes o objetos del mundo social no se prestan todos a ello en un mismo grado. Mas el propio método estadístico facilita valiosos instrumentos a sus críticas, por ejemplo con las nociones de « efectos de selección » o de « grados de objectivación ». Al exhortar al especialista de la medida a que mida bastante bien el descarte que separa sus códigos y

sus categorías de las realidades multiformas del mundo social, el sociólogo no rechaza el principio mismo de la medida. No es del exterior, si no del interior que puede obrar instigando la estadística a que diversifique los procedimientos de registro y de encuesta.

BY: $ = creative commons

L'assise statistique de la sociologie

par François Héran *

Pour appréhender les faits sociaux de façon objective, la sociologie ne peut se passer de la méthode statistique. Il ne s'agit pas seulement d'un lien pratique mais d'une dépendance théorique. Durkheim reconnaissait qu'il était plus économique pour la sociologie de reprendre les catégories déjà instituées par l'appareil statistique. Or celles-ci sont à leur tour tributaires de définitions juridiques, comme celles de l'état civil, elles-mêmes produites par un long travail social. La crise du mariage au profit de l'union libre ou l'inadéquation de nos catégories matrimoniales dans les sociétés sans droit écrit sont des situations expérimentales qui viennent opportunément rappeler la nécessité d'accommodements entre formes instituées, statistique et sociologie.

Il s'avère à l'examen de tels exemples qu'on ne peut opposer simplement au formalisme ou au juridisme statistiques les vertus plus compréhensives de la sociologie.

Certes, la sociologie joue son rôle quand elle analyse les procédures statistiques de définition, d'abstraction et de sélection, car les agents ou les objets du monde social ne s'y prêtent pas tous au même degré. Mais la méthode statistique fournit elle-même de précieux instruments à ses critiques, avec par exemple les notions d' « effets de sélection » ou de « degrés d'objectivation ». En exhortant le spécialiste de la mesure à bien mesurer l'écart qui sépare ses codes et ses catégories des réalités multiformes du monde social, le sociologue ne récuse pas le principe même de la mesure. Ce n'est pas de l'extérieur, mais de l'intérieur qu'il peut agir en incitant la statistique à diversifier les procédures d'enregistrement et d'enquête.

A la suite de Durkheim, les sociologues définissent volontiers leur discipline comme une approche du monde social qui s'efforce de rompre avec les notions communes et de construire son objet. C'est à ce prix qu'elle réussit à mettre au jour les régularités ou les systèmes de différences qui structurent le monde social. L'ensemble de ce processus peut se résumer sous le terme d'*objectivation* : il évoque à la fois la rupture avec une vision subjective des réalités sociales, la capacité à manifester une structure latente et le travail d'élaboration des données (sur tous ces points, voir *le Métier de sociologue* [7]).

La statistique, première pierre de la sociologie

Une lecture attentive des textes méthodologiques de Durkheim (encadré p. 24) incite cependant à se garder d'une vision simpliste de la « rupture » objectivante. Il n'y a pas de dualisme tout fait entre l'appréhension objective et scientifique du monde social et sa perception subjective par le sens commun. En effet, rappelle Durkheim, la société n'est pas faite que d'individus. Elle comprend déjà une multiplicité de formes plus ou moins stables, plus ou moins instituées. Certaines, telles les formules orales, sont faiblement objectivées et disparaîtraient si elles n'étaient périodi-

* *François Héran est chargé de recherche à l'Institut national d'études démographiques. Il fait également partie de la division « Conditions de vie des ménages » du département « Population-ménages » de l'INSEE.*

Les nombres entre crochets, [ ], *renvoient à la bibliographie en fin d'article.*

STATISTIQUE, SOCIOLOGIE ET FORMES INSTITUÉES : UN THÈME CENTRAL

Durkheim a résumé la méthode sociologique dans une formule fameuse : « les faits sociaux doivent être traités comme des choses » [1, p. 27 et 145]. On a souvent souligné la rupture qu'implique cette volonté d'objectivation par rapport aux représentations subjectives. Mais la réflexion de Durkheim ne se réduit pas à ce dualisme sommaire. De nombreux passages des Règles de la méthode sociologique *[1] ou du* Suicide *[2] décrivent le monde social comme un vaste nuancier de formes, allant des plus consistantes aux plus éphémères, des plus objectivées aux moins objectivées. Durkheim explique que seules les premières se prêtent à l'objectivation, notamment à celle de type statistique. Plutôt que de* rupture, *il serait plus juste de parler d'une* sélection *ou d'un* ajustement *: la science sociale se construit de préférence sur des objets que le monde social a préconstruits. On peut suivre dans tous les textes cités ici le fil conducteur qui relie quelques termes clés, d'ailleurs apparentés par l'étymologie : consistance, résistance, institution, statistique [13]. La série se prolonge dans l'œuvre de Halbwachs, une des plus importants disciples de Durkheim, dont on citera quelques passages (les termes soulignés le sont par nous).*

● *Les pratiques objectivées :*

« Toute éducation consiste dans un effort continu pour imposer à l'enfant des manières de voir, de sentir et d'agir auxquelles il ne serait pas spontanément arrivé (...).

« Certaines de ces manières d'agir ou de penser acquièrent, par suite de la répétition, une sorte de consistance *qui les précipite, pour ainsi dire, et les isole des événements particuliers qui les reflètent. Elles prennent ainsi un corps, une forme sensible qui leur est propre, et constituent une réalité* sui generis, *très distincte des faits individuels qui la manifestent. L'habitude collective n'existe pas seulement à l'état d'immanence (...), elle s'exprime une fois pour toutes dans une* formule *qui se répète de bouche en bouche, qui se transmet par l'éducation, qui se fixe même par écrit. Telle est l'origine et la nature des règles juridiques, morales, des* aphorismes *et des* dictons *populaires, des* articles de foi *où les sectes religieuses ou politiques condensent leurs croyances, des* codes de goût *que dressent les écoles littéraires, etc.* [1, p. 7-9]

« Les relations juridiques ne sont pas du tout les mêmes selon que le droit est écrit ou non. Là où il existe un code constitué, *la jurisprudence est plus régulière, mais moins souple, la législation plus uniforme, mais aussi plus immuable. Elle sait moins bien* s'approprier à la diversité des cas particuliers *et elle oppose plus de* résistance *aux entreprises des novateurs. Les formes matérielles qu'elle revêt ne sont donc pas simples combinaisons verbales sans efficacité, mais des réalités agissantes, puisqu'il en sort des effets qui n'auraient pas lieu si elles n'étaient pas. Or, non seulement elles sont extérieures aux consciences individuelles, mais c'est cette extériorité qui fait leurs caractères spécifiques. C'est parce qu'elles sont moins à la portée des individus que ceux-ci peuvent plus difficilement les* accommoder *aux circonstances, et c'est la même cause qui les rend plus réfractaires aux changements. »* [2, p. 355]

(On notera que ce qui est dit ici des « codes constitués » s'applique à la lettre aux codes et nomenclatures des statisticiens).

« On reconnaît principalement une chose *à ce signe qu'elle ne peut pas être modifiée par un simple décret de la volonté. Ce n'est pas qu'elle soit réfractaire à toute modification. Mais, pour y produire un changement, il ne suffit pas de le vouloir, il faut encore un effort plus ou moins laborieux, dû à la* résistance *qu'elle nous oppose et qui, d'ailleurs, ne peut pas toujours être vaincue ».* [1, p. 29]

« Qu'est-ce en effet qu'une chose ? La chose *s'oppose à l'idée comme* ce que l'on connaît du dehors *à ce que l'on connaît du dedans. Est chose tout objet de connaissance qui n'est pas naturellement compénétrable à l'intelligence, tout ce dont nous ne pouvons nous faire une notion adéquate par un simple procédé d'analyse mentale, tout ce que l'esprit ne peut arriver à comprendre qu'à condition de* sortir de lui-même, *par voie d'observations et d'expérimentations, en passant progressivement des* caractères les plus extérieurs et les plus immédiatement accessibles *aux moins visibles et aux plus profonds ».* [1, pp. XII-XIII]

« Nous pensons qu'après cette explication on ne nous reprochera plus de vouloir, en sociologie, substituer le dehors au dedans. Nous partons du dehors parce qu'il est seul immédiatement donné, mais c'est pour atteindre le dedans. *Le procédé est, sans doute, compliqué; mais il n'en est pas d'autre, si l'on ne veut pas s'exposer à faire porter la recherche, non sur l'ordre de faits que l'on veut étudier, mais sur le sentiment personnel qu'on en a ».* [2, p. 356]

● *La statistique, un « artifice de méthode » pour dissocier l'objectif du subjectif :*

« Sans doute, cette dissociation *ne se présente* pas toujours avec la même netteté. *Mais il suffit qu'elle existe d'une manière incontestable dans les cas importants et nombreux que nous venons de rappeler, pour prouver que le fait social est distinct de ses répercussions individuelles. D'ailleurs,* alors même qu'elle n'est pas immédiatement donnée *à l'observation,* on peut souvent la réaliser à l'aide de certains artifices de méthode; *il est même indispensable de procéder à cette opération, si l'on veut dégager le fait social de tout alliage pour l'observer à l'état de pureté. Ainsi, il y a certains courants d'opinion qui nous poussent, avec une intensité inégale, suivant les temps et les pays, l'un au* mariage, *par exemple, un autre au* suicide *ou à une* natalité *plus ou moins forte, etc. Ce sont évidemment des faits sociaux. Au premier abord, ils semblent inséparables des formes qu'ils prennent dans les cas particuliers. Mais* la statistique nous fournit le moyen de les isoler. *Ils sont, en effet, figurés, non sans exactitude, par le* taux *de la natalité, de la nuptialité, des suicides, c'est-à-dire par le nombre que l'on obtient en divisant le total moyen annuel des mariages, des naissances, des morts volontaires par celui des hommes en âge de se marier, de procréer, de se suicider ».* [1, p. 9-10]

« La régularité des données statistiques *implique qu'il existe des tendances collectives, extérieures aux individus ».* [2, p. 360]

D'où la règle suivante : « Ne jamais prendre pour objet de recherches qu'un groupe de phénomènes préalablement définis par certains caractères extérieurs *qui leur sont communs et comprendre dans la même recherche tous ceux qui répondent à cette définition ».* [1, p. 35]

Les statistiques officielles du suicide répondent à ce critère, alors que la reconstitution psychologique des mobiles ou des goûts en prend le contrepied. Le rapprochement des deux passages suivants suggère que la statistique opère à la manière du marché économique : elle révèle a posteriori le système des préférences.
En effet, définir le suicide par son mobile, « ce serait définir le suicide par un caractère qui, quels qu'en puissent être l'intérêt et l'importance, aurait, tout au moins, le tort de n'être pas facilement reconnaissable parce qu'il n'est pas facile à observer. *Comment savoir quel mobile a déterminé l'agent et si, quand il a pris sa résolution, c'est la mort même qu'il voulait ou s'il avait quelque autre but ? L'intention est chose trop intime pour pouvoir être* atteinte du dehors *autrement que par de grossières approximations ».* [2, p. 4]

De même, en économie :

« Ce qui nous est donné, ce n'est pas l'idée que les hommes se font de la valeur, car elle est inaccessible *: ce sont les valeurs qui s'échangent réellement au cours des relations économiques. »* [1, p. 27]

● *Les institutions :*

« Les institutions *ne sont pas de simples idées : elles doivent être prises au niveau du sol, toutes* chargées de matière, *matière humaine et matière inerte, organismes en chair et en os, bâtiments, maisons, lieux, aspects de l'espace. Tout cela tombe sous les sens. Ce sont des figures dans l'espace, qu'on peut* décrire, dessiner, mesurer, *dont on peut compter les éléments et les parties, reconnaître l'orientation, les déplacements, évaluer les accroissements, les diminutions. C'est en ce sens que tous les organes de la vie sociale ont des* formes matérielles. » [3, p. 6]

« Il y a un mot qui, pourvu toutefois qu'on en étende un peu l'acception ordinaire, exprime assez bien cette manière d'être très spéciale : c'est celui d'institution. On peut en effet, sans dénaturer le sens de

DANS L'ŒUVRE DE DURKHEIM

cette expression, appeler institution, *toutes les croyances et tous les modes de conduite institués par la collectivité;* la sociologie peut alors être définie : la science des institutions, de leur genèse et de leur fonctionnement ». [*1, p XXII*]

● *La « gamme » des degrés d'objectivité (tous ces extraits relativisent le dualisme sujet/objet et lui substituent une analyse spectrale, attentive à toutes les « formes intermédiaires » [13]) :*
« Une agglomération urbaine ressemble à une masse de matière dont les éléments gravitent vers un noyau *central, avec un* contour plus ou moins net. » [*3, p. 3*]

« C'est qu'il y a bien un élément spatial dans la famille. *Bien que tels de ses membres s'en éloignent, et subissent l'attraction d'autres groupes, il y a en elle presque toujours comme un* noyau, *une région* plus dense *où se rassemblent et se tiennent rapprochés à travers le temps une partie appréciable de ses éléments. En particulier, chaque groupe de parenté a son centre spatial, qui est la maison familiale. »* [*3, p. 5*]

« Et d'abord, il n'est pas vrai que la société ne soit composée que d'individus; *elle comprend aussi des choses matérielles et qui jouent un rôle essentiel dans la vie commune. Le fait social se matérialise parfois jusqu'à devenir un élément du monde extérieur. Par exemple, un type déterminé d'architecture est un phénomène social; or il est incarné en partie dans des maisons, dans* des édifices de toute sorte qui, une fois construits, deviennent des réalités autonomes, indépendantes des individus. *Il en est ainsi des* voies *de communication et de transport, des* instruments *et des* machines *employés dans l'industrie ou dans la vie privée et qui expriment l'état de la technique à chaque moment de l'histoire, du langage* écrit, *etc. La vie sociale, qui s'est ainsi comme cristallisée et fixée sur des supports matériels, se trouve donc par cela même extériorisée, et c'est du dehors qu'elle agit sur nous. »* [*2, p. 354*]

« Le type d'habitation qui s'impose à nous n'est que la manière dont tout le monde autour de nous et, en partie, les générations antérieures se sont accoutumées à construire *les maisons. Les voies de communication ne sont que le lit que s'est creusé à lui-même, en coulant dans le même sens, le courant* régulier *des échanges et des migrations, etc. Sans doute, si les phénomènes d'ordre morphologique étaient les seuls à présenter cette fixité, on pourrait croire qu'ils constituent une espèce à part. Mais une* règle juridique *est un* arrangement *non moins permanent qu'un* type d'architecture *et, pourtant, c'est un fait physiologique. Une simple* maxime morale *est, assurément, plus malléable; mais elle a des formes* bien *plus rigides qu'un simple usage professionnel ou qu'une mode. Il y a ainsi* toute une gamme de nuances *qui, sans solution de continuité,* rattache les faits de structure les plus caractérisés à ces libres courants de la vie sociale *qui ne sont encore pris dans aucun moule défini. C'est donc qu'il n'y a entre eux que des différences dans* le degré de *consolidation qu'ils présentent. Les uns et les autres ne sont que* de la vie plus ou moins cristallisée. » [*1, p. 14*]

On rejoint ici un thème essentiel de Durkheim : la « morphologie » sociale est une cristallisation de la « physiologie » sociale, ou encore les « manières d'être » sont une objectivation des « manières de faire » passées [1, p. 12, passim*]. Il n'est pas jusqu'à l'opposition individu/institution qui ne soit susceptible d'être relativisée. Dans ce dernier passage, Durkheim est bien près de reconnaître dans l'individu une forme minimale de cristallisation sociale, dont la probabilité d'apparition pourrait elle-même faire l'objet d'une étude sociologique ([16]) et, qui plus est, d'une étude s'appuyant sur des techniques statistiques (cf. l'analyse factorielle menée sur ce thème par L. Boltanski [6]).*

« Ajoutons, pour prévenir toute interprétation inexacte, que nous n'admettons pas pour cela qu'il y ait un point précis où finisse l'individuel et où commence le règne social. *L'association ne s'établit pas d'un seul coup et ne produit pas d'un seul coup ses effets; il lui faut du temps pour cela et il y a, par conséquent,* des moments où la réalité est indécise. *Ainsi, on passe sans hiatus d'un ordre de faits à l'autre; mais ce n'est pas une raison pour ne pas les distinguer. Autrement, il n'y aurait rien de distinct dans le monde. »*

quement ranimées par les individus. A l'autre extrémité du spectre, en revanche, les formes juridiques ou étatiques sont tout à fait « détachées des personnes ». Ce sont, pourrait-on dire, des ruptures instituées. Progressivement mises en place au cours de l'histoire, les institutions officielles se sont déjà chargées de heurter le sens psychologique commun, offrant ainsi un solide point d'appui à l'objectivation sociologique.

De là, cette sorte de complicité originaire que reconnaît Durkheim entre sociologie et statistique, celle-ci étant en effet un cas particulier de rupture instituée. Comme toute institution officielle, l'appareil statistique répond aux objectifs de « rationalisation administrative » décrits et analysés par Max Weber [4]. Il soumet les divers agents sociaux à un traitement formellement identique, en faisant abstraction des personnes. Proust exprimait cela en disant que le statisticien opérait « à vol d'oiseau » : face aux événements les plus chargés de sentiment, tels que décès, suicide, mariage ou déclassement social, il « néglige les raisons sentimentales » et se contente de compter (texte cité *in* [17]). Sa profession le tient à l'abri du psychologisme spontané. A l'instar d'une machine-outil, la statistique s'identifie à un pouvoir d'objectivation lui-même objectivé. Tout se passe comme si elle était pour Durkheim une sociologie solidifiée qui s'ignore et dont le pouvoir de rupture ne demande qu'à être réactivé.

Mais, alors que la théorie durkheimienne de la sociologie comme « science des institutions » contenait, plus qu'aucune autre théorie sociologique, les éléments qui auraient permis d'analyser sociologiquement l'institution statistique, Durkheim et ses disciples firent l'impasse sur ce point. Comme le note A. Desrosières, ils laissèrent de côté l'interrogation sur les conditions sociales de prélèvement et d'établissement des données statistiques [10; 14]. Et si Halbwachs constitue à cet égard une exception, force est de dire que sa *Morphologie sociale* laisse le lecteur sur sa faim [3]. Lacune d'autant plus digne d'être notée qu'elle concerne les origines mêmes de la sociologie, sa capacité à se construire comme science autonome et à construire scientifiquement les faits sociaux. En fondant la sociologie sur l'objectivation juridique et statistique ou, comme il disait, sur « les codes et les chiffres », Durkheim ne s'est pas trop interrogé sur ce qui fondait ce fondement (les textes rassemblés dans l'encadré ci-contre livrent peut-être ses réflexions les plus achevées sur la question). Il voyait d'abord dans une telle dépendance un gain d'efficacité très appréciable, car la statistique permettait à la sociologie naissante d'économiser une large part des frais de rupture et de construction. Elle lui offrait en quelque sorte un accouchement sans douleur. D'où ce mot significatif : « pour voir les faits sociaux sous leur aspect de choses, il n'est donc pas nécessaire de les torturer avec ingéniosité » [1, p. 30]. De fait, la statistique entre en scène dans le *Suicide* comme un instrument qui va de soi, sans qu'apparaisse aucune critique sur la confection des données, ni aucune interrogation sur l'institution des catégories statistiques et, en particulier, les effets de sélection qu'elles impliquent. Ce n'est que depuis une vingtaine d'années que les sociologues français intéressés à la statistique, bientôt suivis par des statisticiens, se sont employés à examiner de près les méthodes d'objec-

tivation, donnant ainsi une base solide aux réflexions sur les rapports entre statistique et sociologie [1].

Deux disciplines inégalement instituées

Mais y a-t-il un sens à parler du statisticien en général et du sociologue en général comme de deux types humains distincts et définis une fois pour toutes? On conviendra ici que ces termes désignent des dispositions scientifiques susceptibles d'exister chez le même individu. Mais on ne niera pas pour autant l'existence effective d'une division des rôles entre statisticiens et sociologues. La complexité du problème tient précisément à ce que, contrairement aux sociologues, les statisticiens bénéficient de longue date d'une légitimité sociale, qui se manifeste par un haut degré d'institutionnalisation (phénomène décrit avec précision par A. Desrosières [10, p. 7 et 14]). Parler d'eux comme d'une catégorie établie reste, somme toute, moins arbitraire que dans le cas des sociologues. Certes, examiné de près, tout groupe social révèle une structure interne comportant un noyau dur et des marges plus floues : les statisticiens les plus statisticiens s'opposeraient ainsi aux statisticiens les plus sociologues ou les plus économistes. La forme de la structure interne retraduit celle de la structure d'ensemble. Par exemple, les « statisticiens-sociologues » seront un peu aux « statisticiens-statisticiens » ce que les sociologues sont aux statisticiens; on désignera donc les premiers sous le terme de sociologues dans les pages qui suivent, en admettant ainsi que les dispositions scientifiques ne se définissent pas tant en elle-mêmes que dans des oppositions structurales.

Si l'on nous accorde cette commodité de langage, on reconnaîtra que non seulement la définition du statisticien s'établit plus aisément que celle du sociologue, mais qu'il en est de même de son utilité sociale. Alors que les intérêts du sociologue tentent, non sans mal, de se sublimer dans l'intérêt scientifique, ceux du statisticien peuvent généralement s'incarner dans l'intérêt public, l' « aide à la décision », la « prestation de services ». Solide base de repli, qui le dispense souvent d'affronter les résistances du monde social. On demande rarement au statisticien de quel droit il compte. Il est entendu que, selon la formule consacrée « c'est pour les statistiques » [28, p. 39]. Le sociologue, en revanche, est fréquemment tenu de justifier ses opérations de comptage ou d'enquête, sans avoir la ressource de répondre que « c'est pour la sociologie ». Pour user d'une analogie, nous dirons que sa quête ne s'impose pas : car ses visées scientifiques sont un peu à l'autorité instituée du statisticien ce que la quête au profit d'une œuvre est à la feuille d'impôt : le système fiscal dispense le collecteur d'avoir à renouveler auprès de chaque contribuable de coûteux efforts de persuasion pour l'amener à payer. Au lieu d'être incorporée dans des agents singuliers, la force d'imposition est investie une fois pour toutes dans une forme impersonnelle stable. Cette « rationalisation », au sens de Weber, joue le rôle de ce que L. Thévenot et F. Eymard-Duvernay ont appelé un « investissement de forme » : elle stabilise les relations entre les institutions et les individus. Questionnaires d'enquête et feuilles d'impôt rentrent ainsi avec des taux de refus modestes et quasiment invariables d'une campagne à l'autre.

Mais ce qui est vrai des formes d'enquête l'est aussi des discours théoriques. Le statisticien de profession peut fort bien limiter ses investissements théoriques en s'abritant derrière ces théories cristallisées que sont les formules statistiques ou les codes constitués. Il n'est pas tenu d'en rappeler les bases à tout instant. On s'étonnerait, par exemple, de le voir à chaque exploitation d'enquête exposer la théorie des sondages. La situation du sociologue est assez différente. Vis-à-vis de ses pairs (mais aussi de nombre de statisticiens), il a des obligations théoriques permanentes. Cette « différence du registre des discours entre le statisticien et le sociologue », F. de Singly note qu'elle s'établit « comme si l'expression ou l'adhésion publique à un corps explicite d'hypothèses n'était obligatoire que pour les sociologues » [19, p. 21]. Ainsi exige-t-on souvent des sociologues qu'ils justifient l'emploi de tel concept, l'usage de tel code ou qu'ils publient des tests de significativité [10, p. 5].

Enfin, le public intellectuel, dont les statisticiens, réclament couramment du sociologue une lisibilité immédiate, n'exigeant guère d'investissement préalable : un texte sociologique devrait toujours être transparent et chacun de ses vocables figurer dans un dictionnaire général de la langue. Contrainte plus faible en statistique ou en démographie : la « somme des divorces réduits », les variables « illustratives », les « chaînes de Markov » ou les « populations stables » n'ont généralement pas besoin de figurer au *Petit Robert* pour être admises. La différence statutaire qui sépare les deux disciplines se marque aussi dans l'usage des références, qui sont souvent l'objet d'une cécité réciproque : ainsi le démographe ou le statisticien sait que « population stable » renvoie à Lotka ou que telle lettre grecque est réservée à tel indice; mais sa formation le porte assez peu à reconnaître l'équivalent de ces références formalisées dans un texte « littéraire » (par exemple les renvois de « habitus » ou « anomie » à Durkheim, de « désenchantement » ou « chances de profit » à Weber, de « schèmes de perception » au kantisme, ou de « forme » à la *Gestalttheorie*). La récurrence d'un terme (comme « objectivation » dans le présent article) lui paraîtra une lourdeur de style, alors que celle d'un symbole algébrique ne lui posera guère de problème. Les sociologues mettent souvent en rapport des concepts sur une base étymologique et historique (par exemple la séquence établir-état-statistique, utilisée en [13]), mais cette pratique a des chances d'être prise par le statisticien pour un simple jeu de mots ou de n'être pas perçue. Enfin, il n'est pas jusqu'aux règles d'écriture et de présentation des articles dans les revues scientifiques qui ne s'expliquent par une différence de niveau dans l'assurance statutaire, très forte pour les statisticiens, très faible pour les sociologues (encadré ci-contre).

---

1. *Outre le* Métier de sociologue [7], *les principaux jalons ont été posés par les travaux de P. Bourdieu, L. Boltanski, A. Desrosières, L. Thévenot (voir bibliographie). On s'efforcera ici de prolonger ces analyses, tout en tirant parti de l'expérience acquise dans la conduite de deux enquêtes statistiques, l'une à l'INSEE, l'autre à l'INED.*

SURFACE OU SOLIDITÉ ? L'AMBIVALENCE DES REPRÉSENTATIONS COURANTES DU RAPPORT SOCIOLOGIE/STATISTIQUE

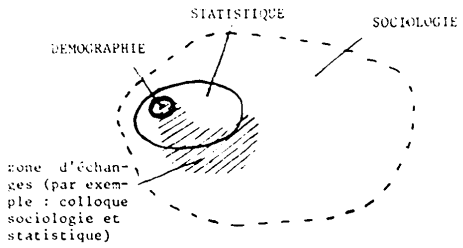

On peut tenter de symboliser sur une même figure les représentations les plus communes du rapport entre sociologie, statistique et démographie.

Leur trait principal est l'ambivalence.

● *Une première lecture consiste à privilégier les rapports de surface, c'est-à-dire l'étendue du champ d'investigation couvert par chaque discipline. La sociologie l'emporte alors sans conteste. L'inclusion des petites surfaces dans les grandes sera lue comme un rapport de subordination. Le sociologue dira par exemple que statistique et démographie sont des « disciplines auxiliaires » de la science sociale, ou que leurs représentants sont de simples prestataires de service dont lui seul pourra réellement interpréter les données. Le statisticien à son tour se sent fondé à voir dans la démographie un simple sous-champ de la statistique. Autre effet de la relative étendue du champ sociologique : nombre de sociologues se sentiront suffisamment éloignés du secteur statistique pour n'avoir jamais à y faire appel.*

● *Une deuxième lecture retiendra le critère de la solidité des frontières, matérialisée ici par trois types de tracé. La hiérarchie des disciplines s'en trouve renversée : la sociologie n'a que des contours flous, tandis que les limites de la statistique sont plus précises et que celles de la démographie sont particulièrement tranchées. Quand on s'éloigne du noyau vers les marges, le degré d'institutionnalisation s'affaiblit, la part des outillages lourds (calculateurs et nomenclatures) décroît, les chercheurs éprouvent davantage de difficulté à faire reconnaître leur discours comme un discours scientifique.*

A cette hiérarchie des disciplines correspond une hiérarchie dans la consistance des objets et des catégories : là où le démographe dénombre des naissances, des mariages et des décès, le sociologue semble réduit à discourir sur la vie, l'amour, la mort. A proximité du noyau, les variables sont plus « établies » et se modèlent davantage sur l'état civil; vers la périphérie, ce ne sont même plus des variables. Il n'est pas jusqu'aux formes d'écriture qu'on ne puisse réinterpréter selon cette logique : le style du noyau est fait d'un refus du style (puisque l'institution cristallise en elle-même sa force persuasive); la signature de ses agents n'est pas investie d'une forte valeur personnelle, les phrases y sont préférées plus courtes et, si possible, nettoyées de leurs modificateurs « subjectifs », tels que adverbes, adjectifs ou points d'interrogation (du moins quand ceux-ci ne sont pas destinés à marquer strictement la frontière entre les résultats acquis et ceux qui ne le sont pas).

Le tracé continu matérialise donc les zones où tout semble plus sûr : statut de la discipline, contour des objets, consistance des outils, lignes de partage, formes d'expression. On pourrait redessiner la figure en élévation, les hauteurs traduisant l'épaisseur relative des tracés (cf. l'expression « élevé à la hauteur d'une institution »). La statistique prendrait alors la forme d'une construction, dont la démographie serait le donjon (ce dernier n'étant pas totalement intégré au reste du « château » dans le cas français, mais lui restant lié par de multiples passerelles).

● *Chacune de ces deux lectures ne saurait assurer à tous les protagonistes les mêmes profits symboliques. Le sociologue est plus intéressé à la première, le statisticien à la seconde (d'où sans doute la surface réduite qu'on a cru réaliste d'accorder ici à la « zone d'échanges » entre les disciplines). Le souci de marquer les frontières peut ainsi pousser le statisticien à classer indifféremment comme « littéraires » toutes les productions sociologiques non conformes à ses propres critères d'objectivation (Desrosières [10]). A l'inverse, des sociologues réduiront la statistique à une simple production de chiffres sans prise réelle sur la réalité sociale.*

L'hésitation entre les deux lectures traduit enfin la représentation que peuvent se faire certains sociologues du choix à opérer : ou bien miser sur l'étendue de leur champ de réflexion, au risque de perdre définitivement le sens des limites entre la sociologie et les autres sciences de l'homme, ou bien faire fond sur l'objectivation statistique, avec toutes les difficultés qu'impliquent les prises de contact entre des agents d'institution et des chercheurs isolés. Dans ce dernier cas, une nouvelle alternative apparaît concernant la forme à donner à ces contacts (de Singly [19]) : faut-il que les sociologues s'organisent de manière à institutionnaliser leurs rapports avec l'institution ? ou bien chercheront-ils à établir des contacts individuels avec quelques agents de l'institution ? Cette alternative a fait l'objet d'une formalisation très générale de la part d'un auteur spécialisé dans l'analyse « littéraire » des formes de contact entre individu et institution, F. Kafka, qui, dans Le Château oppose les deux stratégies d'accès à l'administration du « château » : 1. la demande officielle, rédigée dans les formes et censée être conforme aux attentes de l'institution, 2. les efforts individuels pour y « avoir des entrées ». — Kafka démontre que les deux solutions sont également coûteuses pour l'individu.

● *Comme toutes les représentations graphiques, celle qui est proposée ici force le trait. Le lecteur peut la raffiner en imaginant la structure interne de chaque sous-champ (statistique et démographie) sur le modèle de la structure générale. Il pourra également la compléter en y insérant une autre discipline, l'économie, laissée de côté dans cet article.*

De ces deux approches du monde social, il n'y en a pas une qui serait formalisée et l'autre informelle. Pas plus que la statistique, la sociologie ne se passerait de formes. Simplement, elles ne couvrent pas le même registre : alors que la statistique tire toute sa force de l'exploitation d'un registre limité et sélectif, la sociologie joue sur un registre plus étendu et plus mal défini. Elle ne récuse pas la légitimité des formalisations statistiques, elle les intègre. Et si elle en capte parfois le pouvoir d'objectivation c'est pour le relativiser en le resituant dans ce continuum multiforme des constructions sociales dont L. Thévenot, parti de la critique du codage statistique et rouvrant les voies frayées par Durkheim et Halbwachs, a récemment proposé une analyse spectrale systématique [13]. La gamme des degrés d'objectivité relie donc à l'évidence le champ d'action de la statistique et celui de la sociologie, qui ne sont de la sorte ni disjoints, ni congruents.

Les degrés de l'objectivation

La diversité des degrés d'objectivation se manifeste clairement dans les enquêtes auprès des ménages. Pour reprendre les formules de Thévenot [13], on peut esquisser une typologie des variables allant des plus établies aux moins éta-

blies. Les études statistiques tendent à privilégier les premières, qui sont des « variables d'État », tributaires de l'état civil ou certifiées sur l'ensemble du territoire national : âge, état matrimonial, résidence, diplômes. Ce sont elles que l'on retrouve dans les tableaux de composition du ménage qui ouvrent la plupart des questionnaires de l'INSEE. Les catégories socioprofessionnelles se distinguent de l'âge ou de l'état matrimonial par un degré de solidité juridique moindre. Moins bien établies dans le monde social, elles ont requis du statisticien un travail d' « établissement » ou de mise en forme plus important [11]. La refonte récente de la nomenclature des catégories socioprofessionnelles par les chercheurs de l'INSEE en témoigne de façon éloquente. En même temps, une nomenclature de ce genre, une fois constituée, peut être reprise telle quelle par une foule d'utilisateurs (à commencer par les statisticiens eux-mêmes). Cela dispense ces derniers de renouveler personnellement, à chaque utilisation de la nomenclature, tous les investissements intellectuels nécessaires à sa première élaboration, investissements évidemment fort coûteux. Une bonne nomenclature statistique est un outil consistant, c'est-à-dire un instrument d'objectivation lui-même solidement objectivé. Routine indispensable au travail d'un office statistique : on ne pourrait plus marcher s'il fallait réinventer la marche à chaque pas.

Les enquêtes de l'INSEE ou de l'INED comportent dans le corps du questionnaire, après le tableau de composition du ménage, toute une série de variables spécifiques. Elles sont fonction du thème propre à chaque enquête. Depuis longtemps, certaines ont fait l'objet de tentatives de codification plus ou moins laborieuses et toujours sujettes à controverse. Ainsi le cas, bien connu, de la nomenclature des causes de décès, mise au point dans des congrès internationaux de statisticiens sous l'égide des gouvernements ou de l'Organisation mondiale de la santé, mais qui ne parvient pas à recueillir un consensus définitif [30]. Il en est de même pour le codage des maladies, des produits alimentaires, des pratiques culturelles ou des postes budgétaires. Dans ces domaines, les nomenclatures font l'objet de remaniements périodiques, parce qu'aucune loi juridique ne vient les fixer une fois pour toutes. De plus, s'ils ne sont pas redressés par une vigilance sociologique particulière, les découpages suivront une logique quasi inconsciente, préformée par des habitudes linguistiques, des expériences sociales limitées (qui incitent par exemple à surreprésenter dans les nomenclatures de loisirs les pratiques les plus cultivées) ou des préoccupations propres aux « décideurs » (comme celles qui poussent à classer les maladies en respectant les divisions instituées par les facultés de médecine ou les programmes d'action sanitaire).

Si l'on descend de quelques crans sur l'axe des degrés d'objectivité, on atteint alors la région des formes d'objectivation minimales que sont les « classements incorporés », c'est-à-dire déposés dans le corps et réactivés sur un mode à peine conscient par les individus lors des interactions personnelles (domaine étudié par Pierre Bourdieu [8; 9]). Les phénomènes de cooptation ou d'embauche par relations personnelles supposent la mise en œuvre de tels classements. On peut prendre ici un cas particulier des relations « d'homme à homme », c'est celui des relations... d'homme à femme, c'est-à-dire de la cooptation plus ou moins réciproque des conjoints. De nombreux « tableaux de mariage » issus de diverses enquêtes de l'INSEE ou de l'INED ont régulièrement attesté la persistance d'une forte homogamie, mesurée grâce à des variables établies. La statistique permet certes d'objectiver les régularités produites par le marché matrimonial, parce qu'elle dresse un bilan des transactions effectuées (qui a épousé qui). Mais il reste encore à savoir comment s'opèrent les transactions elles-mêmes (quel a été le processus du choix). Pour reprendre le langage de Durkheim, il faut saisir le phénomène du dehors, mais dans l'intention d' « atteindre le dedans ». Une enquête sur le mécanisme des appariements conjugaux doit donc être spécialement attentive à toute la gamme des classements intermédiaires déposés dans les corps ou les « manières », qui relient les goûts ou les aversions les plus spécifiques aux propriétés sociales les plus instituées.

Les individus, en effet, passent leur temps à se classer les uns les autres, à se « situer », à travers des perceptions et des attitudes corporelles qui vont souvent sans dire. Ils attachent du prix à certaines apparences (taille, silhouette, tenue vestimentaire, manières de langage, accent, assurance ou embarras, goûts, etc.) qui sont autant d'indicateurs des trajectoires familiales et sociales. C'est donc une sorte de statistique spontanée [17] qui rend possible dans la pratique l'ajustement tendanciellement homogame des futurs conjoints et qui, dans le même temps, fonde l'objectivité des résultats obtenus par la statistique formelle. Pour étudier ce phénomène de manière plus approfondie, l'INED a lancé une enquête sur la formation des couples qui rassemble un éventail de techniques s'adaptant aux divers degrés d'objectivation ou d'incorporation des pratiques : questions fermées et questions ouvertes, variables établies et variables à construire, questionnaires standardisés et entretiens semi-directifs, etc. Dans cet exemple, l'intervention sociologique consiste à resituer l'enquête statistique dans le cadre d'une enquête multiforme plus vaste.

Les coûts d'accommodation

Un phénomène social se laisse d'autant mieux objectiver qu'il l'est déjà dans le monde social. La propension du statisticien à mesurer ce qu'il y a de plus mesurable n'est qu'un cas particulier de cette *loi d'accommodation* qu'implique toute perception nouvelle. On observe chez tout agent social, chez toute institution, un ajustement tendanciel entre les formes de perception et les formes perceptibles. C'est ce qui fait que les perceptions les plus immédiates en apparence, les plus spontanées, sont en fait médiatisées par des catégories toutes faites dont on ne soupçonne même pas l'existence. La clarification des rapports entre statistique et sociologie passe par une « archéologie » attentive des catégories de perception qui tendent à les structurer l'une et l'autre. On s'attardera donc sur un certain nombre d'exemples, parfois inattendus, mais qui correspondent à des catégories à la fois communes et centrales par le rôle qu'elles jouent en statistique et notamment en démographie.

Une objectivation toute faite : le marché

Une première traduction de la loi d'accommodation consiste, pour le chercheur en sciences sociales, à objectiver de préférence ce qui est déjà monétarisé. Dans le marché économique tel qu'il fonctionne en permanence sous nos yeux, toutes les valeurs sont objectivées ou immédiatement objectivables et la monnaie s'impose d'elle-même au statisticien comme un outil statistique cristallisé, toujours disponible. Forme maximale d'objectivation, l'économie monétarisée a sécrété une discipline à sa mesure, qui est sans doute la plus solidement instituée de toutes les sciences humaines, et qui ne cesse de fournir à la science sociale des modèles d'objectivation. Il est significatif de voir que le capital économique a été objectivé bien plus tôt que le capital culturel, dont l'objectivation par les diplômes est de type juridique, c'est-à-dire largement immatérielle. Il est plus facile pour un sociologue de décrire de façon apparemment objective les comportements des catégories sociales dont les moyens d'existence ont une forme tangible : les boulangers se laissent mieux appréhender que les intellectuels.

Une accommodation du même ordre explique que, face à des sujets d'enquête identiques et soumis aux mêmes contraintes de calendrier ou de budget, un statisticien éprouvera, beaucoup plus qu'un sociologue, la tentation de faire une enquête de consommation. Par exemple, une enquête sur les loisirs se convertira pour lui en une enquête sur les dépenses de loisirs, les pratiques n'étant appréhendées qu'au travers des achats. Il pourra de ce fait les raccorder sans peine à un dispositif d'objectivation hautement objectivé : la comptabilité nationale. Nul doute qu'à ce raccord l'habitus sociologique du responsable d'enquête en préfèrera un autre : il s'agira pour lui de replacer les niveaux de consommation dans l'éventail des formes et des modes de consommation.

Le problème du coût d'accommodation à la réalité observée se pose de façon singulière dans le cas des enquêtes de budget-temps. Dans le rôle de l'équivalent universel le temps s'y substitue à l'argent. Mais au lieu d'être matérialisée en dehors des personnes, la mesure du temps exige pour être établie que les sujets interrogés assument eux-mêmes les coûts de pré-objectivation. Pour cette raison, le relevé ne saurait excéder une certaine durée, surtout s'il s'agit d'enregistrer des pratiques éloignées du champ économique. En effet, plus une activité est objectivée et, notamment, monétarisée, plus elle a de chances, toutes choses égales par ailleurs, d'être perçue comme quelque chose d'utile et digne d'intérêt, quand ce n'est pas d'intérêt public. Les enquêteurs le disent eux-mêmes : quand ils déposent un carnet de relevé chez un ménage, le travail de persuasion qu'ils doivent accomplir est plus aisé s'il concerne des dépenses (dépenses de santé, de transport, de consommation alimentaire...) que s'il concerne des pratiques et des emplois du temps. L'écart de légitimité qui sépare ces deux types de mesure a été bien souligné en ce qui concerne le travail domestique [15] : des deux méthodes de valorisation des tâches domestiques, celle par la mesure monétaire des services rendus et celle par le décompte des heures, c'est la première qui semble elle-même la plus valorisée.

La statistique tributaire du droit

Si le marché offre un séduisant modèle aux entreprises d'objectivation, c'est aussi le cas du droit, quoique d'une façon plus discrète et sans doute aussi plus prégnante. La statistique, on l'a vu, a permis à la sociologie d'économiser une large part de ses frais de construction, mais elle-même n'aurait pu s'instituer si le droit, y compris le droit religieux, ne lui avait pas préparé le terrain. Habitués que nous sommes aux catégories juridiques de notre société, nous ne soupçonnons plus l'ampleur du travail collectif qui les a constituées au cours du temps. Des notions comme la paternité, le mariage, la fécondité ou l'individu nous paraissent aller de soi. Seules l'histoire et l'ethnologie nous rappellent qu'elles ne valaient pas encore en d'autres temps et ne valent toujours pas en d'autres lieux. Statisticiens et démographes présupposent l'existence de ces catégories sans trop y songer, alors qu'elles sont le produit d'une sélection très particulière, qui a peu de chances d'être perçue comme telle. Elles sont prélevées sur un spectre de pratiques sociales aux limites indécises [2]. Tout l'effort du droit revient à fixer des seuils dans le continuum social, à créer de brusques dénivellements, à tailler des gradins dans des pentes trop glissantes. Cette nécessité pratique répond à des impératifs de gestion collective, comme le montre l'exemple, cher à P. Bourdieu, de la ligne magique que trace le concours entre le dernier reçu et le premier recalé. En prenant à sa charge tout l'arbitraire des coupures, le droit dispense dans bien des cas le statisticien ou le démographe de devoir justifier l'arbitraire. Ils opèrent de préférence sur des catégories prédécoupées, sur du prêt à compter, ils peuvent donc se permettre d'oublier la genèse; leurs tableaux n'en seront guère affectés.

Mais tout se complique quand ils ont affaire à des choses qui se défont, comme c'est le cas de l'institution matrimoniale, ou qu'ils s'attaquent à des choses qui assurent elles-mêmes être plus que des choses, telles ces personnes qui s'indignent d'être comptées « comme du bétail » ou qui s'étonnent que l'on puisse fractionner les enfants dans des décimales... Ces phénomènes de crise ou de rejet, parfois qualifiés d' « humeur anti-institutionnelle », font remonter à la surface l'interrogation sur les conditions de possibilité de l'objectivation statistique. Chaque difficulté, chaque résistance contribue à rappeler les origines refoulées.

Un test pour la statistique : la fixation de l'état matrimonial

Prenons pour premier exemple le mariage. Avec les naissances, les décès et les migrations, c'est un des objets essentiels de la statistique des populations et de la démographie. La « crise » actuelle de l'institution matrimoniale rappelle ce qu'on avait fini par oublier, à savoir qu'elle n'est précisément qu'une institution. Le démographe ne peut plus ignorer

2. *Sur le thème de ce que Max Weber appelait le « prélèvement du légal », voir Weber* [5], *Bourdieu* [7] *et Passeron* [18].

désormais qu'il doit cet « événement » fondamental à une objectivation préalable par le droit civil. Voilà en effet un événement qui, contrairement à ce qui se passe pour les naissances et les décès, cesse d'avoir une existence démographique quand les intéressés s'abstiennent de le faire enregistrer. N'existant pas pour l'état civil, le couple non marié échappe *ipso facto* à l'observation démographique classique, puisque celle-ci reste tributaire de définitions juridiques toutes faites. Par contrecoup, c'est l'analyse de la fécondité qui se trouve affectée, et donc le noyau constitutif de la discipline. Une des bases de l'analyse démographique est, en effet, la notion d'« événement-origine »[29] : la naissance pour la génération, le mariage pour la cohorte de mariage, etc., notion que formalise parfaitement le point-origine du « diagramme de Lexis », bien connu des démographes.

Faute d'une date de départ bien arrêtée, la fécondité des mariages devient impossible à calculer en toute rigueur. On pourrait songer à lui substituer la date de formation du couple, qui vaudrait également pour les couples mariés ayant pratiqué la cohabitation pré-nuptiale, mais rien n'est plus incertain qu'une telle date. L'enquête en cours de l'INED sur la formation des couples révèle déjà l'importance des phénomènes de cohabitation partielle ou intermittente : ils ménagent souvent des transitions complexes entre la phase initiale des fréquentations et la phase ultérieure de co-résidence, ce qui retire aux démographes les repères institués dont ils ont actuellement besoin pour procéder à leurs calculs.

Une situation expérimentale pleine d'enseignements présente avec celle que l'on vient de décrire une certaine analogie : c'est celle des démographes européens qui travaillent en Afrique Noire et qui ont notamment été associés à l'« Enquête mondiale de fécondité » [23]. L'usage des catégories démographiques pose aux spécialistes de ces sociétés un problème d'accommodation quasiment insoluble dans le cas du mariage. Les alliances n'y revêtent pas de façon homogène la forme institutionnelle qui en ferait sans conteste l'« événement-origine » dont l'analyse démographique a besoin. Les démographes ont donc été contraints, notamment dans le cadre des Nations unies, d'arrêter les critères qui contribuent à définir un « vrai » mariage. Ils ont abouti à une liste du type : 1. Existence d'une sanction sociale; 2. Permanence de l'union; 3. Résidence commune des conjoints; 4. Fécondité du couple. Mais de nombreux exemples, bien attestés par l'ethnographie, montrent que ces quatre éléments peuvent être disjoints : dans certaines ethnies, l'union conjugale sera reconnue socialement mais n'aboutira pas à une résidence commune (résidence « bilocale »); une sanction sociale comme le versement de la dot pourra intervenir bien avant la réunion des conjoints ou, tout au contraire, après la naissance de plusieurs enfants; et ainsi de suite. On mesure ainsi, par contrecoup, la somme considérable des « investissements de mise en forme » qui ont abouti dans notre société à codifier le statut matrimonial et à l'homogénéiser sur tout le territoire, pour le plus grand profit... du démographe.

Le mariage occidental ne pourrait constituer un « événement-origine » si le droit civil ou religieux n'avait resserré son déroulement sur quelques journées seulement. Il en va tout autrement pour la forme africaine de l'alliance : « dans beaucoup de populations, le « mariage » n'a aucun caractère d'instantanéité, c'est un état transitionnel, plus ou moins long, un processus continu qui, d'étape en étape, implique tous les acteurs sur une période de temps fluctuante... » [23]. Par exemple, les échanges de prestations entre les familles pourront parfois s'étaler sur des années, tandis que le couple s'installera progressivement dans l'union. Symétriquement, les divorces n'ont pas non plus de date tranchée. En somme, le démographe ne peut recourir à une analyse spectrale des processus d'alliance; toute son approche est nécessairement binaire : « il a le souci constant de définir les limites entre lesquelles il peut valablement calculer la fécondité [...]. Où placer le clivage célibataire-marié, ou établir celui entre marié et divorcé? ». Ce problème de la fixation des états matrimoniaux, de leur « régularisation », ne se pose pas en situation normale, quand l'institution juridique et l'institution statistique sont historiquement accordées. Il surgit lorsque ces deux institutions sont dissociées. Et c'est bien ce qui se passe en Afrique avec l'importation de catégories juridico-démographiques dans des sociétés de droit coutumier, et inversement en Europe avec l'apparition d'une pratique coutumière, l'union libre, dans une société de droit.

La réduction juridique

Mais l'établissement de seuils chronologiques n'est pas la seule forme de « passage à la limite » opérée par la statistique. La transformation des liens de filiation en un binôme mère-enfant ou père-enfant en fournit un exemple d'une grande portée. On sait qu'en démographie l'analyse est centrée sur l'individu plutôt que sur le ménage ou même la famille. On le voit à la façon dont sont calculés les taux de fécondité : le nombre des naissances est rapporté aux effectifs des personnes susceptibles de les avoir produites, soit ceux des femmes (solution la plus générale), soit ceux des hommes (solution rarement retenue, mais possible [21]), jamais ceux des deux sexes à la fois. Comme le montre bien l'inévitable diagramme de Lexis, la logique analytique réduit la fécondité à une suite d'événements jalonnant une « ligne de vie » et une seule. Il est tout à fait exclu qu'elle puisse croiser deux lignes.

Cette opération d'abstraction n'est pas sans analogie avec celle que réalise la statistique dans les tableaux de mobilité sociale. Là aussi, le rapport d'un enfant à ses parents fait l'objet d'une réduction radicale : le tableau ne peut retenir qu'une seule origine sociale, généralement celle du père (solution symétrique de celle que retient le démographe pour la fécondité du couple). Certes, il existe des techniques d'analyse multivariée qui offrent la possibilité d'étudier les effets de la double origine sociale, paternelle et maternelle, mais c'est au prix d'un net accroissement des coûts d'exploitation.

Pourquoi le statisticien et le démographe ont-ils opéré cette réduction méthodologique des attaches familiales à une ligne unique de filiation? Elle n'aurait pu paraître à ce point naturelle si le droit civil n'avait préparé le terrain à travers une lente et patiente élaboration. L'ethnologie permet de le vérifier *a contrario*. Loin d'être une donnée naturelle, la prééminence du lien individuel entre père et fils est le

résultat d'une sélection juridique opérée dans le champ de la parenté, voire dans le champ des relations sociales en général (la force de l'adoption chez les Romains, celle du parrainage en Amérique latine le montrent bien). Cette sélection s'opère diversement d'une société à l'autre. Un cas intéressant pour le statisticien est celui des terminologies de parenté dites « classificatoires », dont l'apprentissage par les autochtones pose des problèmes pratiques d'assimilation qui évoquent ceux que suscite le codage de certaines variables dans le traitement d'une enquête. Suzanne LALLEMAND [25] décrit par exemple la façon dont un jeune garçon apprend à coder la catégorie des pères, dans une société — les Mossi de Haute-Volta — où chacun dispose d'une douzaine de « pères » : le père biologique, ses frères, demi-frères, cousins, oncles paternels. Tous sont hiérarchisés selon l'âge et le rang de naissance : certains sont plus pères que d'autres; quelques-uns sont à peine des pères, étant plus jeunes que les grands frères de l'enfant, voire plus jeunes que lui-même. « En fait, il existe un continuum entre les notions de fraternité et de paternité » [25, p. 182]. On voit qu'au lieu d'être réduite à un binôme, la paternité constitue un véritable *champ*, avec ses noyaux et ses marges, et une certaine difficulté à faire le départ entre les « cas limites inclus » et les « cas limites exclus » (comme l'a montré H. LE BRAS [26], dans la France ancienne aussi, cette indécision des limites entre générations dont les âges se chevauchent était particulièrement marquée).

D'où ce paradoxe propre à toute classification : le nombre accru des classes n'enferme pas l'individu dans plus de contraintes, il assure au contraire une grande souplesse (parmi tous ses pères, l'enfant mossi a ses préférés, et à la mort du père biologique il dispose toujours de « pères de réserve »). « Chez beaucoup de populations africaines, note S. Lallemand, avoir un seul père, c'est être presque un orphelin. Monogéniture et monopaternité constituent des cas limites, jamais volontaires... » [25, p. 180]. En ne prévoyant que deux classes, père et non-père, sans dégradés intermédiaires, notre système simplifie à l'extrême la gestion collective écrite des statuts individuels en même temps qu'il donne ses bases à l'analyse de type démographique. Mais il ne simplifie pas pour autant la tâche de l'individu, tenu de prendre à sa charge les coûts d'accommodation accrus qui résultent d'un classement aussi tranché; en cas de mésentente entre père et enfant ou de décès, les solutions de rechange ne sont pas prévues.

Les deux systèmes s'opposent donc exactement comme les questions dichotomiques d'une enquête (oui/non) s'opposent aux questions polytomiques (*n* réponses possibles). Il y a là plus qu'une analogie : c'est bien un travail de précodage que le système de parenté accumule avec le temps. La statistique prolonge spontanément pour la durcir une sorte de préstatistique sociale. Par contraste, les nomenclatures orales et locales sont moins objectivées et donc moins portées aux solutions extrêmes.

Le formel et l'informel

État matrimonial, fécondité, parternité : on aurait pu citer d'autres catégories, migration, chômage, etc. Ces exemples attirent l'attention sur la connivence qui relie le langage des variables aux formes juridiques « dures ». Ainsi, dans le dernier cas étudié, la multiplicité des attaches individuelles dans un réseau de parenté tend à se résoudre en une unique liaison entre deux individus et, parallèlement, l'action multiforme du milieu sur la trajectoire sociale est volontiers ramenée à un « effet » de la position du père sur la position du fils. Ce que le langage des variables n'a pas retenu devient un résidu inexpliqué, qu'il est parfois tentant d'imputer à la « liberté d'action » du sujet. En sur-objectivant en quelque sorte une partie de la réalité sociale, on est conduit à présenter tout le reste comme le produit d'une irréductible subjectivité (de la même façon qu'une surévaluation de la règle ou de la forme juridique porte à ne voir dans ce qui la déborde que des comportements « informels » ou « déréglés »).

En privilégiant les formes les plus instituées, les plus visiblement contraignantes, la sociologie durkheimienne ne faisait que mettre en œuvre une stratégie de méthode. Elle accomplissait la rupture en faisant fond sur les ruptures déjà établies par la statistique et le droit, mais sans perdre de vue qu'il s'agissait là de formes extrêmes, prélevées pour des raisons pratiques sur un éventail de formes sociales très inégalement objectivées. Loin d'être érigés en absolu, les chiffres et les codes étaient choisis sur fond de polymorphisme comme des traces ou des indicateurs d'autre chose. Durkheim pressentait tout ce que la sociologie doit à la statistique, tout ce que la statistique doit au droit (notamment à l'état civil), tout ce que le droit à son tour doit aux multiples formes de pré-droit, telles que les arrangements coutumiers, les traditions orales, les déclarations sur l'honneur, etc. Mais si sa théorie donne les moyens de lutter contre un juridisme étroit, elle permet aussi de comprendre pourquoi la tentation du juridisme est si puissante et pourquoi, loin d'être le seul fait de la technique statistique, elle hante en permanence la sociologie elle-même — y compris celle de Durkheim.

Que faire quand l'objectivation statistique ou juridique semble mal adaptée à la réalité et paraît arbitraire? La recherche d'une solution est généralement vouée à l'alternative du juridisme et du spontanéisme. Le juridisme consiste à imposer la forme instituée à tout prix (c'est Mustapha Kemal imposant le Code civil suisse à la Turquie, ce sont les parents intimant aux jeunes cohabitants de régulariser leur situation, c'est le responsable d'une enquête sur la vie associative qui ne retiendrait que les associations de la loi de 1901, etc.). Le spontanéisme correspond à la tentation inverse et pourtant complémentaire : pour échapper à l'« artefact » des formes statistiques et des définitions juridiques, il suffirait de laisser aux enquêtés la liberté de définir eux-mêmes leurs pratiques. Solution adoptée « de guerre lasse » par certains démographes africanistes, qui préfèrent « laisser les sujets eux-mêmes décider de leur état matrimonial » [23, p. 64].

Mais comme le notent Gruenais et Lacombe, les réponses spontanées des personnes interrogées reflètent surtout l'inégal intérêt des sujets à se mettre en règle avec les formes établies. Pour prendre un autre exemple, la prégnance des définitions juridiques dans les esprits continuera d'exercer en sous-main une influence inégale sur les réponses à une question apparemment aussi simple que « faites-vous partie d'une association? ». Une part des groupements non

légalisés (amicales, classes de conscrits, bandes organisées) risque alors de ne pas être nommée. Ce point est essentiel : il ne suffit pas de s'en remettre à la libre appréciation individuelle pour neutraliser à jamais les effets du juridisme. Le mot « association » cristallise des représentations diversement présentes selon les milieux, qu'il est impossible d'égaliser ou de contrôler. Il en est de même pour les mots de « chômage », « uni .ı » ou toute autre catégorie... De façon générale, les représentations et le vocabulaire — y compris les mots du statisticien — ne sont jamais « informels ». L'absence de formes juridiques visibles ne suffit pas à les lâcher dans un univers sans pesanteur et sans structure. Il ne faudrait jamais écrire les mots « informel », « libre », « spontané », etc., sans garder présent à l'esprit qu'ils désignent en fait l'effacement d'une forme très instituée au profit d'une autre forme, moins instituée mais tout aussi agissante. Ainsi les « marchés informels », les « contacts informels », l'« union libre », les « terminologies spontanées » ou les « dépenses irrationnelles ».

Une forme extrême du spontanéisme consisterait à voir dans les situations « informelles » une réalité irréductible à toute approche externe, statistique ou démographique. Elles ne relèveraient que d'une approche ethnographique, de la sociologie « qualitative », voire de la psychologie. Stricte division des rôles par conséquent. Cette attitude s'ajoutant au juridisme et au spontanéisme, on a donc affaire à trois positions, suivant lesquelles la définition formaliste des phénomènes sociaux se trouve, respectivement, prise comme unique référence, jugée non pertinente, réservée à un type d'analyse particulier. A chacune d'elles correspond une représentation distincte de la statistique ou de la démographie; elle sera perçue comme une activité plutôt positiviste dans le premier cas, neutre et transparente dans le second, strictement spécialisée dans le troisième...

L'« individualisme » statistique : une invention du sociologue?

Plusieurs raisons incitent à achever cet examen des rapports entre statistique et sociologie sur la notion d'individu. D'abord parce que c'est un peu le noyau du noyau : au centre de la statistique sociale, la démographie fait fond sur cette unité de compte livrée par l'état civil. Ensuite, l'individu est au cœur des plus vives critiques que les sociologues aient sans doute jamais lancées à la statistique, accusée d'être « individualiste » et d'« atomiser » le monde social. Et il constitue sans doute le principal foyer de résistance à la statistique. Enfin, on retrouve autour de cette notion l'essentiel des questions ayant trait aux conditions de possibilité de l'objectivation en général.

Par la consolidation progressive de son identité juridique, l'individu est devenu une instance, c'est-à-dire une institution. Comme le rappelait Marx dans *l'Introduction à la critique de l'économie politique*, c'est un fruit de l'histoire. L'identité sociale de l'individu est si affirmée qu'elle permet même à son détenteur d'en oublier la genèse et d'y voir une auto-production purement personnelle. Il n'est pas jusqu'à l'identité psychique qui ne doive sa forme actuelle à une longue genèse sociale : Norbert Elias a montré que la mise en place des instances psychiques qui structurent le moi va de pair avec l'intériorisation des contrôles sociaux par les particuliers et avec l'affermissement de l'État [22]. De fait, sous les apparences d'un duel irréductible entre subjectivité et objectivité ou d'une lutte de l'« homme » contre les « appareils » (y compris l'appareil statistique), les conflits entre individu et société ne font souvent qu'opposer une forme d'institution à une autre.

Il se pose à propos de l'individu le même problème que pour toute autre catégorie instituée : sa reconnaissance formelle méconnaît le fait que les chances d'accéder à l'individualité sont inégales. Entre ceux qui ne sont rien sur la scène sociale et ceux qui occupent en permanence le devant du plateau, il existe un large éventail d'états intermédiaires, dont L. Boltanski a donné une saisissante analyse [6]. La notion juridique d'individu y établit nécessairement une cote mal taillée, dont la statistique hérite à son tour. Elle aura beau vouloir rester axiologiquement neutre, elle n'échappera jamais totalement à l'accusation de réductionnisme ou de nivellement. De là, bien des résistances : qui croira que la loi des grands nombres soit la même pour tous? Le jeu social ne cesse au contraire de grandir des agents sociaux pour en rabaisser d'autres. C'est plus un jeu d'échecs avec ses pièces maîtresses et ses pions qu'un simple jeu de dames. Il y a des individus qui sont plus individus que d'autres, comme chez les Mossi il y a, on l'a vu, des « surpères » et des « sous-pères ». Acquérir un nom, une réputation, une haute taille, un capital, un diplôme, un titre, une décoration, un costume, un réseau de relations, un conjoint, une superficie d'exploitation plus vaste, des mètres carrés de bureau supplémentaire, un plus gros ordinateur... autant de stratégies sociales par lesquelles les individus s'efforcent d'élargir leur assise sociale dans la mesure — inégale — de leurs moyens.

D'où ce paradoxe : s'il neutralise ces stratégies par construction, le dénombrement statistique des individus n'est justement pas neutre; il faudrait pour cela que toutes les stratégies soient de même force, ce qui n'est pas le cas. La statistique est toujours vouée à se voir accusée d'objectiver par excès ou par défaut. On peut lui reprocher d'en faire trop quand elle assimile les petits individus aux grands, et trop peu quand elle ramène les grands aux proportions communes et que — méconnaissant les lois du *two-step flow* c'est-à-dire les lois de la diffusion hiérarchisée [7, p. 210] — elle ne différencie pas d'emblée les « leaders » des « suiveurs ». En réalité, les sociologues qui accusent la statistique d'« atomiser » le monde social par le biais de ses méthodes d'échantillonnage entretiennent encore une vision substantialiste des liens qui unissent l'individu aux groupes. Il ne suffit pas de le détacher physiquement de son contexte ordinaire le temps d'une interview pour qu'il perde *ipso facto* l'ensemble des caractéristiques qu'il doit à son appartenance au groupe. L'enquête statistique peut recueillir à son sujet un faisceau de renseignements sur ses attaches sociales, les caractéristiques de son conjoint ou de ses parents. Bref, loin d'atomiser les relations sociales, l'enquête statistique offre le moyen privilégié de définir l'identité d'un individu de façon structurale, c'est-à-dire en référence à l'identité des autres et non de façon intrinsèque.

Il est curieux de constater que les techniques d'échantillonnage parfois proposées pour contrer les effets atomisants

des sondages classiques peuvent aboutir à développer une vision de la société encore plus substantialiste. Ainsi le tirage d'échantillon en réseaux (*network sampling*) implique un pré-découpage des réseaux dans l'espace. On étudie bien ainsi des relations et non des individus, mais il s'agit exclusivement des relations internes à chaque réseau. Or plusieurs enquêtes l'ont montré : la part relative des relations internes et des relations externes est susceptible de varier fortement chez les résidants d'une même localité; ainsi, les cadres entretiennent plus de relations lointaines, les ouvriers plus de relations locales. Le rapport qui lie le capital de relations à son inscription dans l'espace n'est donc pas constant, loin s'en faut. En homogénéisant par construction des aires de relations inégalement dépendantes des contraintes spatiales, la technique de *network sampling* a réintroduit des effets de sélection. Pour avoir trop voulu soustraire les individus à l'atomisme juridique, le sociologue en vient à réifier les réseaux. Il n'est pas sûr qu'il gagne au change.

Un simple rappel historique suffit à établir que l'approche statistique n'est pas congénitalement « individualiste ». On sait qu'à l'origine, les recensements se faisaient par « feu » et non par tête. La notion actuelle de ménage au sens de l'INSEE prolonge cette tradition. Si le ménage, et non l'individu, constitue encore pour les enquêtes de l'INSEE l'unité d'observation par excellence, c'est, pourrait-on dire, en raison de son coefficient de matérialité bien plus élevé, qualité indispensable à la constitution d'une base de sondage. Le ménage, en effet, est lié au logement. Or les individus passent, le logement reste. Les enquêteurs de l'INSEE ont pour consigne de l'expliquer : ce n'est pas vous mais votre logement qui a été choisi; et j'aurais interrogé votre successeur si vous aviez déménagé. En fin de compte, cette procédure de tirage condense l'essentiel des choix obligés sans lesquels ils ne saurait y avoir de statistique : saisir l'occupant par le biais de son logement, c'est saisir le contenu par la forme, c'est « partir du dehors pour atteindre le dedans », bref c'est préférer la solidité du construit à l'éphémère existence des corps, conformément à la « loi d'accommodation » décrite plus haut. Dans ce processus d'approche, la philosophie sociale de l'individualisme n'est jamais centrale.

La quantification de l'individu

Les effets de la loi d'accommodation s'observent aussi sous un autre angle : il apparaît que selon le degré de matérialité des pratiques ou des atouts individuels, la réticence du statisticien à pondérer d'emblée les individus est très variable. Elle s'accroît quand on s'éloigne du capital économique pour se rapprocher du capital culturel. Distinguer les petits individus des grands, comme on distingue les petites et les grandes entreprises, est une opération admise dans le cas des indépendants peu diplômés : on parle sans hésiter de gros commerçants, de petits agriculteurs, etc. En revanche, on ne parle pas en statistique de petits médecins ou de gros médecins, ni de petits intellectuels ou de grands intellectuels. Ces expressions, possibles dans le langage courant, se réfèrent à une cotation des valeurs non entérinée par la statistique. Et si celle-ci accepte de distinguer les individus fortement diplômés et les individus peu diplômés, c'est que les titres scolaires sont déjà là pour certifier les valeurs intellectuelles sur l'ensemble d'un marché.

Il existe au moins un domaine où le statisticien n'hésite guère à pondérer d'office les pratiques individuelles. C'est la consommation, secteur dont l'objectivation est toujours créditée d'un solde de légitimité élevé. L'échelle des *unités de consommation* joue bien ce rôle : on compte par exemple le chef de ménage pour 1, les autres adultes pour 0,7, les enfants pour 0,5. Certaines échelles vont jusqu'à pondérer différemment un chef de ménage selon qu'il a plus de 65 ans ou moins. La légitimité de ces opérations est admise, s'agissant d'un domaine qui se prête de lui-même à la quantification. A l'opposé, la sphère de la religion ou celle de l'art pourront ressentir comme sacrilège toute tentative d'objectivation statistique. Les « gens de qualité » ne se laissent pas volontiers quantifier. Comme on l'a montré par ailleurs [17]. il existe un schéma de pensée fort ancien et très prégnant, selon lequel la quantité est à la qualité ce que le corps est à l'âme et la masse à l'élite. Pour l'art, il suffira de citer la réaction d'un critique musical à la parution d'une étude sociologique circonstanciée sur les compositeurs contemporains [27] : face à un ouvrage qui contenait plus de soixante-dix tableaux statistiques, il s'inquiétait de voir que l'on pût « traiter les compositeurs, pratiquant un art éminemment d'élite, de la même manière que des marchands de meubles ou de chaussettes » (paru dans un quotidien national du 26 avril 1984).

La légitimité de l'objectivation fait également problème dans le cas du sexe. De toutes les différences individuelles, celle des sexes est la plus incorporée, apparemment la plus naturelle (voir pourtant [24] pour une revue sur la question). Par bonheur, les agents sociaux n'ont pas à se demander s'il leur est licite d'utiliser à ce propos un adjectif minorant ou majorant : dans la conscience générale la simple mention du sexe opère déjà à la manière d'une pondération. Et de n'être pas écrite, celle-ci se fait plus prégnante et pratiquement irréfutable.

Cette remarque permet de mieux saisir la portée exacte des critiques adressées par M. Grumbach à l'« individu statistique » ([16], commenté *in* [19]). Il estime que le questionnaire statistique engage une croyance de fait dans un « individu standard » autonome et cohérent, modèle « que seul le style de vie masculin-adulte-actif est apte à symboliser le plus complètement ». Pour les femmes mariées, simples « déléguées » ou « comparses » de leur mari, cette individualité est une « fiction » : leurs pratiques (achat de livres, écoute de la télévision, sortie à la pêche...) se réduisent souvent à des pratiques accomplies pour autrui. Or le questionnaire met sur le même plan les deux types de pratiques; il substitue donc à l'individu « social » un individu purement « statistique ». En des termes qui évoquent singulièrement Durkheim, ainsi que les formules de L. Thévenot, Grumbach suggère que l'on s'interroge sur les « formes et degrés d'individuation, différents selon les sexes et les classes d'âge » [3].

On voit que l'interpellation du statisticien par le sociologue est radicale : en parlant de vos individus, vous ne saviez pas au juste de qui vous parliez, est-il dit en substance; or les individus sont les sujets et la base de vos mesures. Par ce type de critiques, la science sociale est invitée à objectiver

3. *La contribution de Daniel Verger à ce même numéro répond à cette préoccupation dans le domaine de l'équipement ménager.*

l'un de ses moyens d'objectivation les plus élémentaires. Cette *question préjudicielle* a été effleurée à plusieurs reprises. Il nous faut maintenant la reprendre de façon systématique.

Sociologie contre statistique : de la critique externe à la critique interne

La question préjudicielle se posait une première fois à propos de la technique des enquêtes de budget-temps : celle-ci suppose chez les individus interrogés une capacité ou une probabilité égale d'écrire ce qu'ils font et de rapporter leurs actes à une échelle temporelle objective. Le relevé du « budget-temps » soulève un problème de portée plus générale : peut-on garantir la réussite de l'objectivation statistique si la capacité des agents sociaux à objectiver leurs propres conduites ou à se raccorder à des formes objectives générales n'est pas elle-même garantie, avant toute intervention du statisticien? Comment le statisticien peut-il calculer des taux de pratique par catégorie sociale, c'est-à-dire des probabilités inégales d'accès à telle ou telle pratique, s'il n'a pas d'abord mesuré la probabilité qu'ont ces pratiques de devenir accessibles à son observation au sein de chaque catégorie?

Ce type de question radicale, les sociologues excellent de plus en plus à la formuler, au risque peut-être d'y trouver un alibi pour leur éventuelle sous-utilisation de l'outil statistique. S'interroger sur le fondement des autres disciplines est une activité généralement gratifiante. Mais si l'on s'interrogeait à son tour sur la forme de cette interrogation?

A relire sous ses diverses formes la question préjudicielle du sociologue au statisticien on découvre, non sans surprise, qu'elle se formule généralement en termes... statistiques. Ou, à défaut, dans des termes qui les préfigurent directement. Rien de plus statistique par exemple qu'une question radicale du genre : « les individus présupposés par le questionnaire statistique standard ont-ils une probabilité égale d'accéder à une pleine individualité » ? Il s'agit en réalité d'une question sur les *effets de sélection* qu'entraîne l'application naïve des catégories tout instituées. Or l'attention vigilante aux effets de sélection insoupçonnés constitue pour le statisticien, et tout particulièrement pour le démographe, une sorte de point d'honneur professionnel, qui n'a pas nécessairement besoin du sociologue pour être réactivé.

La critique la plus sociologique des effets statistiques ne peut, semble-t-il, s'ériger en critique externe, notamment celle qui pousse à recontextualiser les variables établies dans la gamme des formes sociales où elles ont été prélevées (voir de Singly [19]). Elle est vouée à recourir à une sorte d'habitus statistique, c'est-à-dire à se manifester bon gré mal gré comme une critique interne du travail statistique. Deux exemples illustrent fort bien cette fatalité épistémologique.

Le premier est celui de M. Grumbach, dont le vocabulaire critique reste révélateur. En évoquant le « titre d'effectuation » des pratiques, la « vie délégataire » de la femme, le « degré d'individuation », comme autant de réalités occultées par les questionnaires, il révèle que pour critiquer le formalisme juridique de l'individu statistique il est bien utile de recourir précisément au vocabulaire juridique. De même, les insuffisances apparentes de la statistique ne sont jamais aussi bien dénoncées que par le recours à des constats statistiques spontanés. Car d'où sait-on que le degré d'engagement individuel dans une activité est variable selon le sexe de l'individu et selon le type d'activité? L'hypothèse sur la pondération sexuelle des individus et des pratiques ne consiste-t-elle pas à expliciter une hypothèse statistique jusque-là incorporée dans le jugement commun?

Le cas de J.-C. Passeron est encore plus saisissant. Pour illustrer la distinction entre raisonnement statistique et raisonnement sociologique, il prend précisément pour exemple un « effet de sélection » [18, p. 15 et suiv.]. Le problème est classique : quand on étudie un espace dont l'accès est très sélectif (en l'occurrence le troisième cycle universitaire), les membres des catégories qui avaient peu de chances d'y accéder s'avèrent être atypiques par rapport à la majorité des exclus ayant même origine. Leurs résultats peuvent alors dépasser ceux qu'obtiennent les accédants d'origine plus favorisée, de sorte que la relation qu'ils auraient entretenue avec eux dans un espace moins sélectif peut s'inverser. Mais par un curieux chassé-croisé, J.-C. Passeron attribue au « raisonnement statistique » le discours sur les variables qui omettrait de signaler les effets de sélection, tandis qu'il réserve au « raisonnement proprement sociologique » l'interprétation qui les prend en compte. Or celle-ci ne cesse de s'exprimer *more statistico* en évoquant la « mortalité scolaire différentielle », les « prélèvements différemment sélectifs et différemment biaisés par cet échantillonnage institutionnel » et ainsi de suite. Pour récuser la « mécanique du langage des variables », il semble donc que rien ne vaut le langage des variables. La question préjudicielle sur les conditions de possibilité de la statistique ne pourrait-elle se formuler que sous une forme statistique et probabiliste? Si oui, cela veut dire qu'une telle question, loin de réduire le rôle de la statistique, appelle à son tour de nouvelles mesures. La critique de la forme au nom des contenus ou des contextes de prélèvement devient inévitablement une critique de la forme par le recours à plus de formes.

Aussi bien, pour reprendre l'exemple cité, M. Grumbach est-il amené à lutter contre l'« individualisme statistique » en proposant d'introduire de nouvelles questions dans les questionnaires statistiques. Le rôle de la sociologie face à la statistique n'est donc pas un rôle de critique externe, il ne consiste pas à défaire ce que la statistique a pu faire, mais à l'inciter à diversifier et à multiplier ses formes d'objectivation. Il s'ensuit un double mouvement : d'une part, l'appréhension statistique du monde social ne peut progresser qu'en s'appuyant sur la critique sociologique, qui lui donne les moyens de réfléchir sur elle-même, de se réfléchir; inversement, la critique sociologique serait vouée à la stérilité si elle ne prenait forme dans un spectre d'objectivations statistiques élargi. C'est dire combien serait peu pertinent le modèle de la division du travail pour décrire les relations entre les deux disciplines. En réalité, à travers le débat à la fois bancal et inévitable qui opposera sans cesse statistique et sociologie, c'est la science sociale dans son ensemble qui est amenée à réfléchir sur son pouvoir d'objectivation et à tirer de cette réflexion les moyens d'une meilleure connaissance du monde social.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

● *Références historiques :*

[1] E. DURKHEIM : *Les règles de la méthode sociologique* (1895), Presses universitaires de France, 1973.

[2] E. DURKHEIM : *Le suicide : étude sociologique* (1897), Presses universitaires de France, 1973.

[3] M. HALBWACHS : *Morphologie sociale* (1938), Armand Colin, 1970.

[4] M. WEBER : *Économie et société,* 1re partie, chap. 3 (1918-1920), Plon, 1971.

[5] M. WEBER : *Essais sur la théorie de la science,* Plon, 1965.

● *Références théoriques récentes :*

[6] L. BOLTANSKI : « La dénonciation », *Actes de la recherche en sciences sociales,* n° 51, mars 1984.

[7] P. BOURDIEU, J.-C. CHAMBOREDON, J.-C. PASSERON : *Le métier de sociologue. Préalables épistémologiques,* 2e éd., Mouton, 1973.

[8] P. BOURDIEU : « Les modes de domination », *Actes de la recherche en sciences sociales,* n° 2-3, mars 1976.

[9] P. BOURDIEU : *Le sens pratique,* éd. de Minuit, 1980.

[10] A. DESROSIÈRES : « Un essai de mise en relation des histoires récentes de la statistique et de la sociologie », *Journée d'étude « Sociologie et statistique »,* Paris, octobre 1982.

[11] A. DESROSIÈRES, A. GOY, L. THÉVENOT : « L'identité sociale dans le travail statistique : la nouvelle nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles », *Économie et statistique,* n° 152, février 1983.

[12] F. EYMARD-DUVERNAY, L. THÉVENOT : *Les investissements de forme : leurs usages pour la main-d'œuvre,* INSEE, division « Emploi », août 1983.

[13] L. THÉVENOT : « L'enregistrement statistique : une mesure décisive », Colloque du Conseil national de la statistique, Paris, avril 1983.

● *Communications à la journée d'étude* Sociologie et statistique *organisée par la Société française de sociologie et l'INSEE, Paris, octobre 1982 (textes passés en revue* in [19]) :

[14] A. DESROSIÈRES : « Réflexions sur la portée sociologique des diverses phases du travail statistique » (repris *in : Cahiers Analyse - Epistémologie - Histoire,* université de Lyon II, 1984, n° 2).

[15] A. FOUQUET : « La valorisation du travail domestique ».

[16] M. GRUMBACH : « Idéal de l'individu, individu statistique, individu social : remarques sur l'individuation des pratiques et des « opinions » dans la méthodologie du questionnaire ».

[17] F. HÉRAN : « Résistance à la statistique, résistance à la sociologie ».

[18] J.-C. PASSERON : « Ce que dit un tableau et ce qu'on en dit : remarques sur le langage des variables et l'interprétation dans les sciences sociales ».

[19] F. DE SINGLY : « Les pratiques de consommation de statistiques : le cas des sociologues », Colloque du Conseil national de la statistique, Paris, avril 1983 (sujet repris par l'auteur dans ce même numéro d'*Économie et statistique*).

● *Autres références :*

[20] C. BAUDELOT : « Sociologie et statistique : un mariage de raison », *Courrier des statistiques,* n° 29, janvier 1984.

[21] N. BROUARD : « Évolution de la fécondité masculine depuis le début du siècle », *Population,* 32 (6), novembre-décembre 1977.

[22] R. CHARTIER : « Norbert Elias, interprète de l'histoire occidentale », *Le débat,* n° 5, octobre 1980.

[23] M.-E. GRUENAIS, B. LACOMBE : « Nuptialités », *Stateco, Bulletin de liaison,* INSEE, Département de la Coopération, n° 35, septembre 1984.

[24] M.-C. HURTIG « L'élaboration socialisée de la différence des sexes : rôles, identité et représentation du sexe », *Enfance,* n° 4, 1982.

[25] S. LALLEMAND : « Le B.a.ba africain », *Autrement,* n° 61, « Pères et fils », juin 1984.

[26] H. LE BRAS : « Évolution des liens de famille au cours de l'existence : une comparaison entre la France actuelle et la France du XVIIIe siècle », *Les âges de la vie, VIIe Colloque national de démographie,* INED, Presses universitaires de France, 1982.

[27] P.-M. MENGER : *Le paradoxe du musicien : le compositeur, le mélomane et l'État,* Flammarion, 1983.

[28] D. MERLLIÉ : « Une nomenclature et sa mise en œuvre : les statistiques sur l'origine sociale des étudiants », *Actes de la recherche en sciences sociales,* n° 50, janvier 1983.

[29] R. PRESSAT : *Dictionnaire de démographie,* Presses universitaires de France, 1979.

[30] J. VALLIN, A. NIZARD : « Les causes de décès en France : I. Pour une typologie simple et homogène », *Population,* 33 (3), mai-juin 1978.